

MODALITES CONCERNANT LES COMPETITIONS

COMPETITIONS PAR 4

1-inscriptions: elles se font **obligatoirement** auprès des responsables des compétitions (**Monique Berlangier / Patricia Grugeau**).

Tous les joueurs doivent être à jour de leur licence et cotisation club (BCE) pour l'année en cours. Le **capitaine** doit être licencié au B.C.Evreux.

*(En interclubs tous les joueurs doivent **obligatoirement** être licenciés au B.C.Evreux)*

Les feuilles d'inscriptions sont à retirer au club ou à télécharger sur le site du club.

2-droits d'engagements :

Fixés par le comité ils doivent être joints (chèque à l'ordre du B.C.E) aux feuilles d'inscriptions.

3-compensation du club:

-interclubs (toutes divisions) : le club prend en charge les droits d'engagements

Les équipes qui déclareraient forfait devront, alors, rembourser le club.

4-pour obtenir le kit d'ouverture du club, ou le prêt du kit-quadrette (pour jouer à domicile) s'adresser préalablement à **un membre du bureau.**

Les capitaines des clubs extérieurs devront s'acquitter d'une participation forfaitaire de 12€.

COMPETITIONS PAR 2

1-inscriptions:

- *honneur ou excellence:* se font sur une feuille affichée au tableau du club ou directement par les intéressés sur internet.

- *promotion :* se font sur une feuille affichée au tableau du club.

2-droits d'engagements à la charge des joueurs.

POUR LA SAISON 2017/2018, LE BUREAU DU B.C.E. LORS DE LA SEANCE DU JEUDI 18 JUILLET 2017, SUPPRIME, PROVISOIREMENT, SES DEFRAIEMENTS POUR TOUTES LES COMPETITIONS PAR 4 OU PAR 2

